




## Dossier d'autorisation environnementale - Pièce 6B : Résumé non technique

Démolition-reconstruction du Pont Napoléon  
Wimereux (62)




# Informations générales

## Maîtrise d'ouvrage (et partenaires)

	<b>Ville de Wimereux</b>
	✉ Mairie – Place Roi Albert 1 <sup>er</sup> - 62930 WIMEREUX 📄 Philippe RICHET - Responsable Service Technique

## Groupement d'études

	<b>INGETEC</b>
	✉ Adresse administrative - 135 allée Paul Langevin - BP66 - 76233 BOIS-GUILLAUME CEDEX 📄 Gaëtan LEVISTRE – Directeur de projet Environnement, Aménagement Durable et Transition Écologique

Partenaires	  
-------------	--

## Caractéristiques du projet

<b>Intitulé</b>	Démolition-reconstruction du Pont Napoléon
<b>Ville</b>	Wimereux
<b>Département</b>	Pas-de-Calais (62)

La Ville de Wimereux a pour projet la réhabilitation du pont Napoléon qui permet actuellement de franchir l'estuaire du Wimereux et qui complète l'ouvrage de la RD940 dans l'offre de liaison routière Sud Nord au cœur de la commune. Le pont est actuellement en état critique et nécessite une intervention urgente afin de prévenir un effondrement possible. Dans le cadre de cette opération de démolition du pont existant et de reconstruction de la nouvelle infrastructure, le projet est soumis au dépôt d'un Dossier d'Autorisation Environnementale. Le présent document constitue la pièce 6B du dossier : Résumé non technique de la notice d'incidences au titre de la Loi sur l'Eau.

## Table des matières

1. Préambule.....	4	5. Synthèse des incidences du projet.....	12
1.1. Pourquoi un projet de démolition-reconstruction du pont ?.....	4	6. Compatibilité du projet avec les documents territoriaux.....	14
1.2. Quelles sont les obligations administratives en lien avec le projet ?.....	4	6.1. Compatibilité avec la directive européenne 2000/60/CE.....	14
1.3. Que retrouve-t-on dans un DAE ?.....	4	6.2. Contribution à la réalisation des objectifs visés à l'article L.211-1 ainsi qu'aux objectifs de qualité des eaux prévus par l'article D.211-10 4.2.1.....	14
2. Localisation du projet.....	5	6.3. Compatibilité avec le Document Stratégique de Façade Manche Est-mer du Nord 14	
2.1. Localisation générale et administrative.....	5	6.4. Compatibilité avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE).....	14
2.2. Délimitation du périmètre et localisation cadastrale.....	5	6.5. Compatibilité avec le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Boulonnais.....	14
3. Description du projet.....	6	6.6. Compatibilité avec les Plans de Prévention des Risques.....	14
3.1. Contexte et objectifs du projet.....	6	6.7. Compatibilité avec le Plan Local d'Urbanisme.....	14
3.2. Caractéristiques opérationnelles du projet.....	7	7. Table des illustrations.....	15
3.2.1. Démolition du pont actuel.....	7		
3.2.2. Reconstruction de l'ouvrage.....	7		
3.2.3. Maitrise d'ouvrage et partenaires.....	7		
3.2.4. Échéances et planning.....	7		
3.3. D'autres alternatives au projet ont-elles été envisagées ?.....	9		
4. Synthèse des enjeux environnementaux.....	10		

# 1. Préambule

## 1.1. Pourquoi un projet de démolition-reconstruction du pont ?

Le présent Dossier d'Autorisation Environnementale porte sur le projet de réhabilitation du pont Napoléon sur la commune de Wimereux dans le département du Pas de Calais. Actuellement, le pont n'est plus adapté aux différentes contraintes du site et présente des défaillances structurelles ainsi que des risques d'effondrement.

La ville de Wimereux, en tant que maître d'ouvrage du projet, préconise la démolition de l'ouvrage existant puis sa reconstruction dans son intégralité.

Les objectifs du projet sont les suivants :

- Intégrer les modes de mobilité douces et les événements festifs au droit du pont ;
- Assurer une continuité paysagère et fonctionnelle entre les cheminements sur l'ouvrage et les nouveaux aménagements des quais.

Les études de conception du projet sont actuellement en phase AVP et les travaux de réhabilitation sont prévus pour septembre 2026.

L'ensemble de l'opération est étudié en tenant compte des enjeux spécifiques au territoire : Milieux et biodiversité, risques naturels liés à l'eau et les sols, urbanisme, ...

## 1.2. Quelles sont les obligations administratives en lien avec le projet ?

Par application des dispositions du code de l'environnement (article L181-1 et suivants), le projet est soumis à autorisation environnementale. Cette procédure est requise au regard des caractéristiques de l'opération qui relève du régime d'autorisation au titre de la loi sur l'eau (article L214-1 et suivants) et plus spécifiquement de la rubrique 4.1.2.0 - Travaux d'aménagements réalisés en contact avec le milieu marin et ayant une incidence directe sur ce milieu d'un montant supérieur ou égal à 1 900 000 euros.

**Cette opération est soumise à Autorisation Environnementale.**

## 1.3. Que retrouve-t-on dans un DAE ?

**Le présent projet n'étant pas soumis à étude d'impact, le dossier comprend donc les éléments suivants conformément à l'article R-181-13 du code de l'environnement :**

- 1) **Coordonnées du porteur de projet ;**
- 2) **Plans de localisation ;**
- 3) **Justificatif de la maîtrise foncière du terrain à aménager ;**
- 4) **Une notice descriptive du projet (PIECE 2 du dossier) ;**
- 5) **Une étude d'incidence Loi sur l'Eau (PIECE 6A du dossier) ;**
- 6) **Annexes au dossier ;**
- 7) **Un résumé non technique (PIECE 6B du dossier).**

**Le présent document constitue le résumé non technique du DAE du projet de démolition-reconstruction du pont Napoléon.**

## 2. Localisation du projet

### 2.1. Localisation générale et administrative

Cette opération de démolition-reconstruction du pont-Napoléon prend place au droit de la commune de Wimereux dans le département du Pas-de-Calais (61) en région des Hauts-de-France.

Wimereux correspond à une station balnéaire de 8000 habitants qui se situe au sein du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale. La commune du projet est localisée à la frontière nord-ouest de la commune de Boulogne-sur-Mer, au sud d'Ambleteuse et à l'est de Wimille.

La commune de Wimereux est comprise dans le territoire de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais.

En matière d'hydrographie, le territoire s'inscrit directement en zone côtière au niveau de la Manche. L'aire urbaine de Wimereux est divisée en deux par le fleuve qui porte son nom, s'écoulant d'est en ouest. Le projet se situe directement dans le lit mineur du cours d'eau puisqu'il permet son franchissement. Le fleuve avec ses quais et ses 4 franchissements marque le cœur de ville et se place comme l'axe fondateur et moteur de la ville et de ses mutations.

Le fleuve Wimereux a une position centrale dans la commune.

### 2.2. Délimitation du périmètre et localisation cadastrale

L'emprise du projet s'étend sur 595 m<sup>2</sup> ; elle inclut le tablier et ses appuis : les culées et deux piles intermédiaires.

D'un point de vue cadastral, le projet de réhabilitation du pont prend place sur le domaine public géré par la ville de Wimereux. Il n'est pas rattaché à une parcelle cadastrale. Le foncier est donc d'ores et déjà maîtrisé dans le cadre de ce projet de réhabilitation.

Le projet se développe exclusivement sur le domaine public maritime.

Figure 1 : Localisation du projet au droit de la commune de Wimereux. Source : IGN.

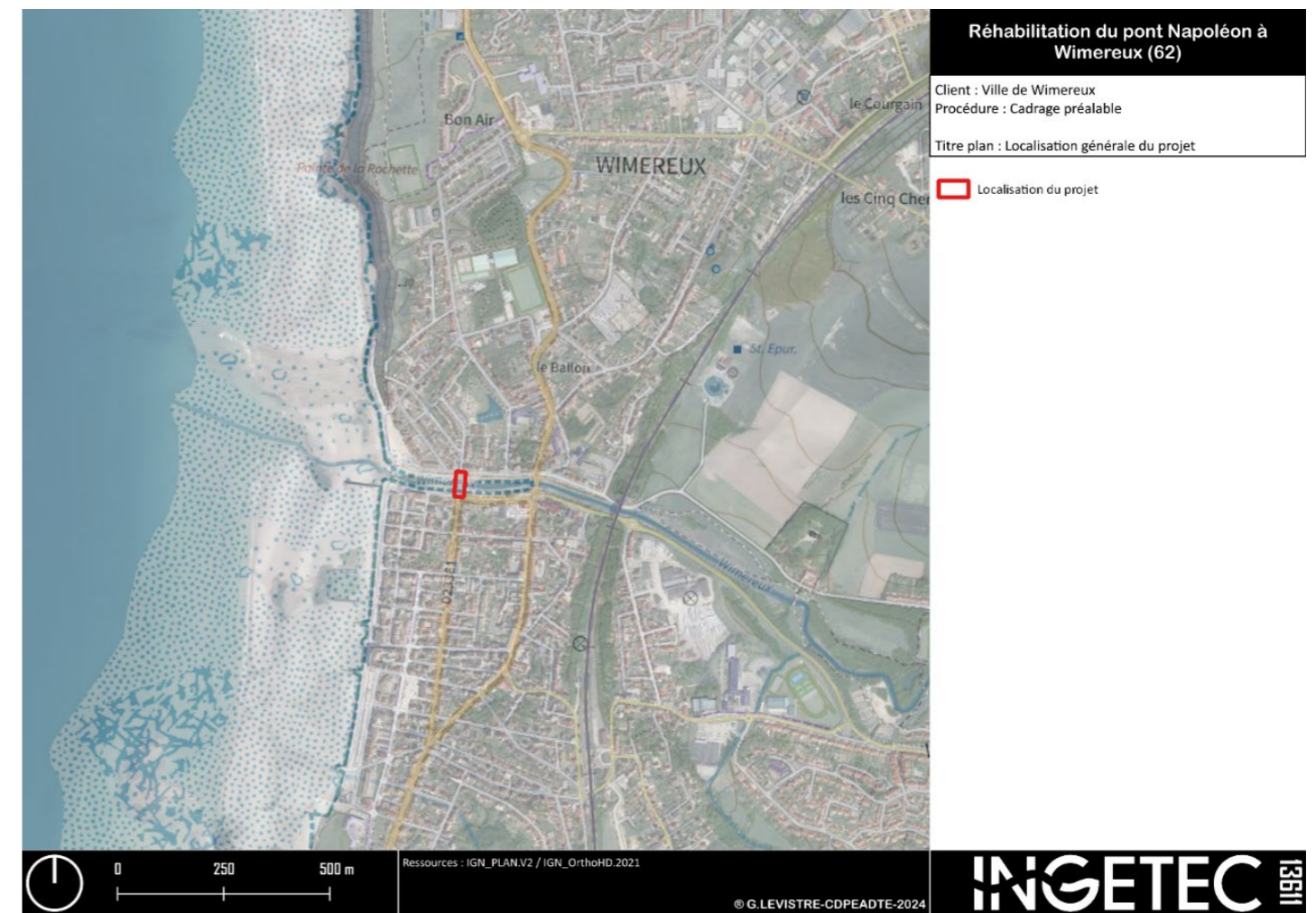
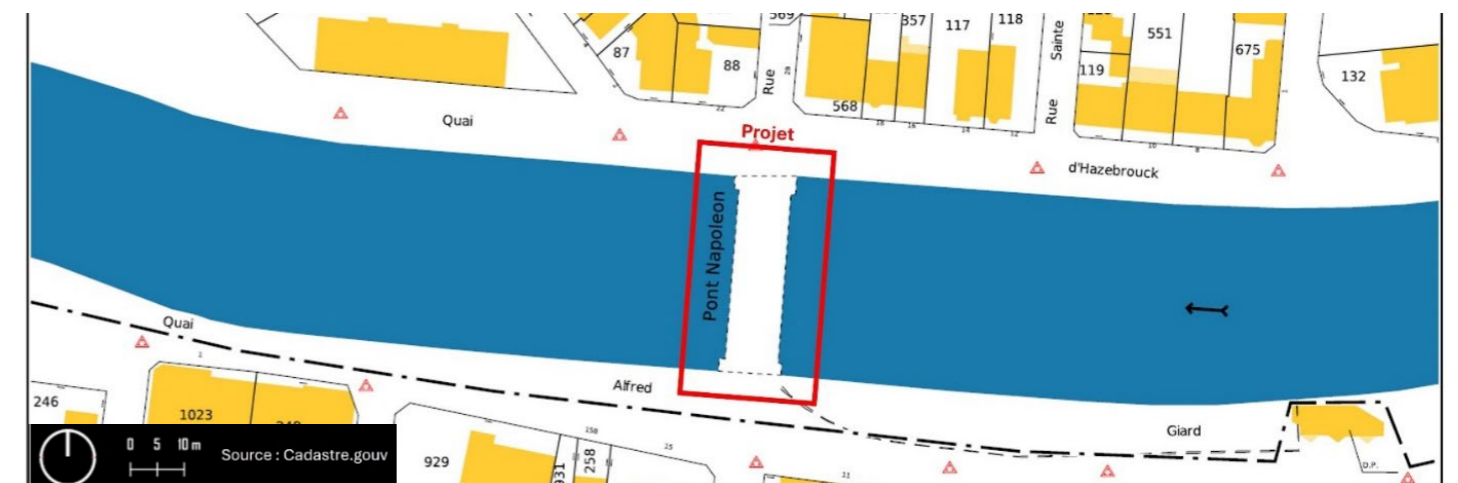


Figure 2 : Localisation cadastrale du projet. Source : Cadastre.gouv.



## 3. Description du projet

### 3.1. Contexte et objectifs du projet

Le pont Napoléon est un ouvrage de 1947 rénové en 1998. Il est constitué d'un tablier sur une structure en béton soutenu par deux piles fondées dans le lit du Wimereux et de deux culées en avancée sur le cours d'eau. Le tablier comporte une double voie automobile et deux trottoirs peu larges.

Le diagnostic de l'ouvrage daté de mars 2020 décrit un ouvrage en très mauvais état, avec une corrosion importante des armatures engendrée par les agressions marines (sel dans l'eau et les vents).

**Le béton et les armatures métalliques qui composent la structure du pont sont endommagés en profondeur sous l'effet des agressions marines (sel). Cette situation met en péril la stabilité de l'ouvrage à court terme et impose sa restauration.**

**En réponse à ce constat, la Ville de Wimereux a donc initié le projet de démolition-reconstruction du Pont Napoléon depuis 2022.**

La conception du nouveau pont a été pensée sur la base des enjeux du territoire immédiat de l'ouvrage.

En effet, le pont s'inscrit dans un contexte urbain qui présente des enjeux à la fois d'un point de vue environnemental, écologique et paysager mais également sur le spectre des mobilités et des accès aux rives nord et sud. Autant d'enjeux qui nécessitent d'être réintégrés à la conception de l'ouvrage. Le projet admet donc les objectifs suivants.

#### 1) Maintenir une continuité sécurisée entre les portions nord et sud de la ville :

Actuellement le pont Napoléon assure la continuité de la ville ainsi que des tracés de découverte du parc naturel régional des Caps et marais d'Opale. Il est utilisé également par les véhicules de forts tonnages (camion poubelles, bus touristiques, ...). Le projet devra donc restaurer ces fonctionnalités et continuité en offrant aux usagers (cycles, vélos, sportifs, visiteurs, riverains, PMR) un confort et une mise en sécurité tout en respectant le paysage et l'identité du lieu.

#### 2) Proposer un ouvrage d'art cohérent avec les projets alentours :

La ville de Wimereux est actuellement à l'initiative d'un projet de requalification des quais et des quartiers environnants. Ce projet prévoit la re végétalisation des quais et un nouveau partage de la voirie avec l'ajout des circulations douces qui irriguent les différents lieux d'intérêt et offrent une continuité à Eurovelo4.

Les travaux de requalification urbaine ont débuté en janvier 2025 par le réaménagement du quai Giard et la rénovation des bâtiments administratifs de la mairie place Albert 1<sup>er</sup>.

#### 3) Concevoir un projet paysager respectueux des co-visibilités paysagères

La position centrale du pont Napoléon lui confère des multiples co-visibilités : vers les différents ouvrages sur le Wimereux, la Mairie et l'Église ainsi que vers la mer. Ces dernières sont cadrées grâce au bâti proche allant de la maison de 3 étages aux immeubles de 4 et 5 étages, tenant par leur alignement le linéaire des quais.

Au vu de l'opération de requalification des quais ainsi que des différentes co-visibilités, le futur pont Napoléon devra intégrer ces contraintes pour assurer l'unité du lieu et des projets. Il représentera aussi un point de vue privilégié en direction des éléments remarquables qui sont le littoral, la mairie, l'église et encore le pont ferroviaire.

#### 4) Intégrer les enjeux écologiques dans l'organisation du chantier et la réalisation des travaux

L'organisation du chantier et la réalisation des travaux ont été adaptées pour éviter et réduire les impacts sur les enjeux révélés par le prédiagnostic écologique.

## 3.2. Caractéristiques opérationnelles du projet

### 3.2.1. Démolition du pont actuel

L'ouvrage en place sera démolé dans son intégralité (tablier, piles, culées) pour laisser place à la construction de l'ouvrage neuf. Le mode opératoire retenu est phasé pour prendre en compte l'environnement urbain et naturel du site, ainsi que les conditions de travail, nécessairement adaptées à la situation littorale du projet (prise en compte des marées).

### 3.2.2. Reconstruction de l'ouvrage

Afin de répondre aux enjeux d'intégration, de respect du paysage et aux demandes fonctionnelles, la solution retenue correspond à :

- L'abandon des appuis existants avec la suppression des piles massives (il n'y aura plus d'élément en saillie ou dans le lit obstruant l'écoulement du fleuve) et le recul des culées vers les quais ;
- Une structure métallique et un tablier en béton qui accueilleront, en plus des voies automobiles, un trottoir et une piste cyclable de chaque côté avec la possibilité des « placettes » urbaines aux extrémité ;
- Un travail d'insertion architecturale et paysagère conduit en concertation avec l'Architecte des Bâtiments de France pour aboutir à un projet à la fois sobre sur le plan des matérialités et original dans sa géométrie.

### 3.2.3. Maitrise d'ouvrage et partenaires

Le porteur du projet est représenté par la ville de Wimereux.

### 3.2.4. Échéances et planning

L'objectif de démarrage des travaux est fixé pour le mois de septembre 2026.  
 Le pont rénové sera livré pour le T2 2027.

Figure 3 : Plan de masse du nouveau pont. Source : Groupement de MOE.

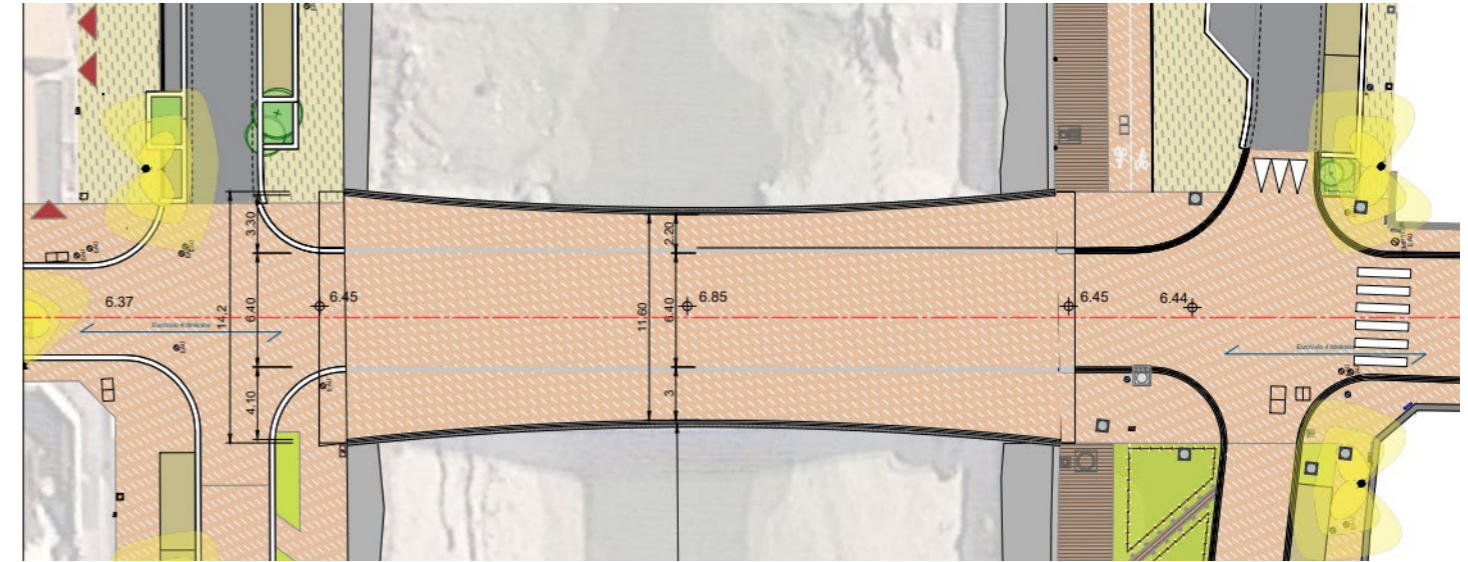


Figure 4 : Coupe longitudinale. Source : Groupement de MOE.

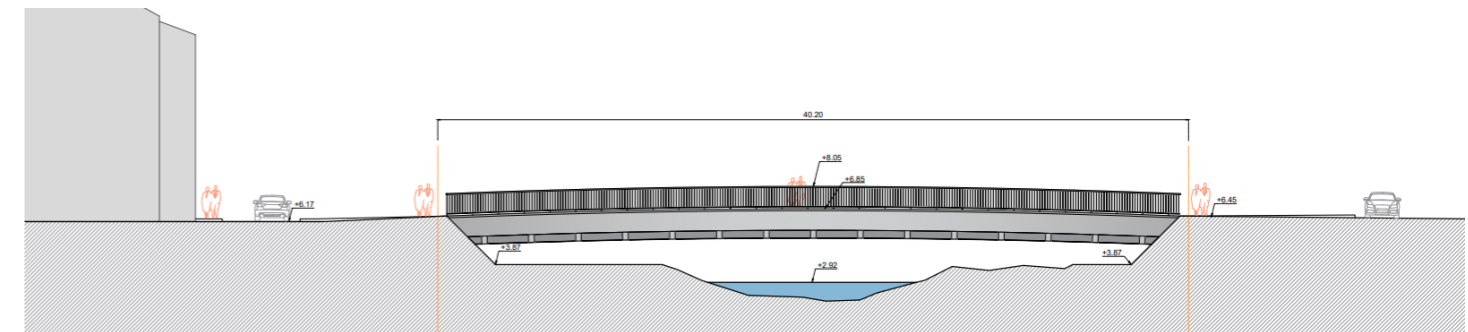
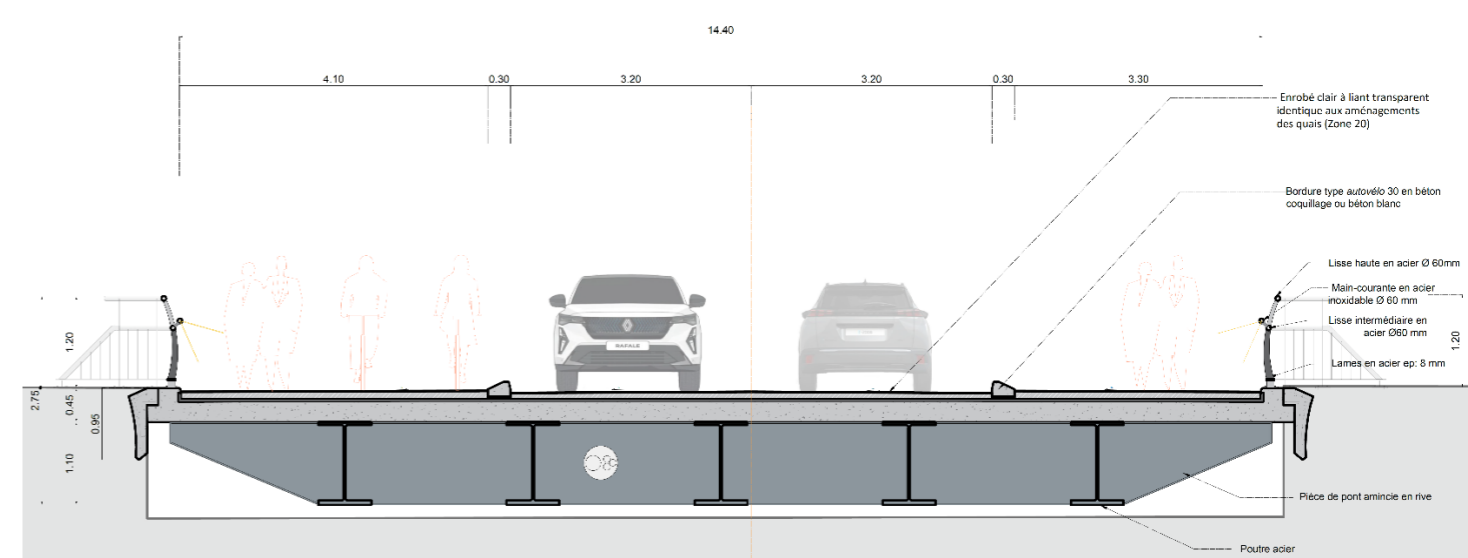


Figure 5 : Coupe transversale du nouveau pont. Source : Groupement de MOE.



**Figure 6 : Vue depuis le quai Alfred Giard. Source : Groupement de MOE.****Figure 7 : Vue depuis le quai Hazebrouck. Source : Groupement de MOE.****Figure 8 : Vue vers le littoral. Source : Groupement de MOE.**

### 3.3. D'autres alternatives au projet ont-elles été envisagées ?

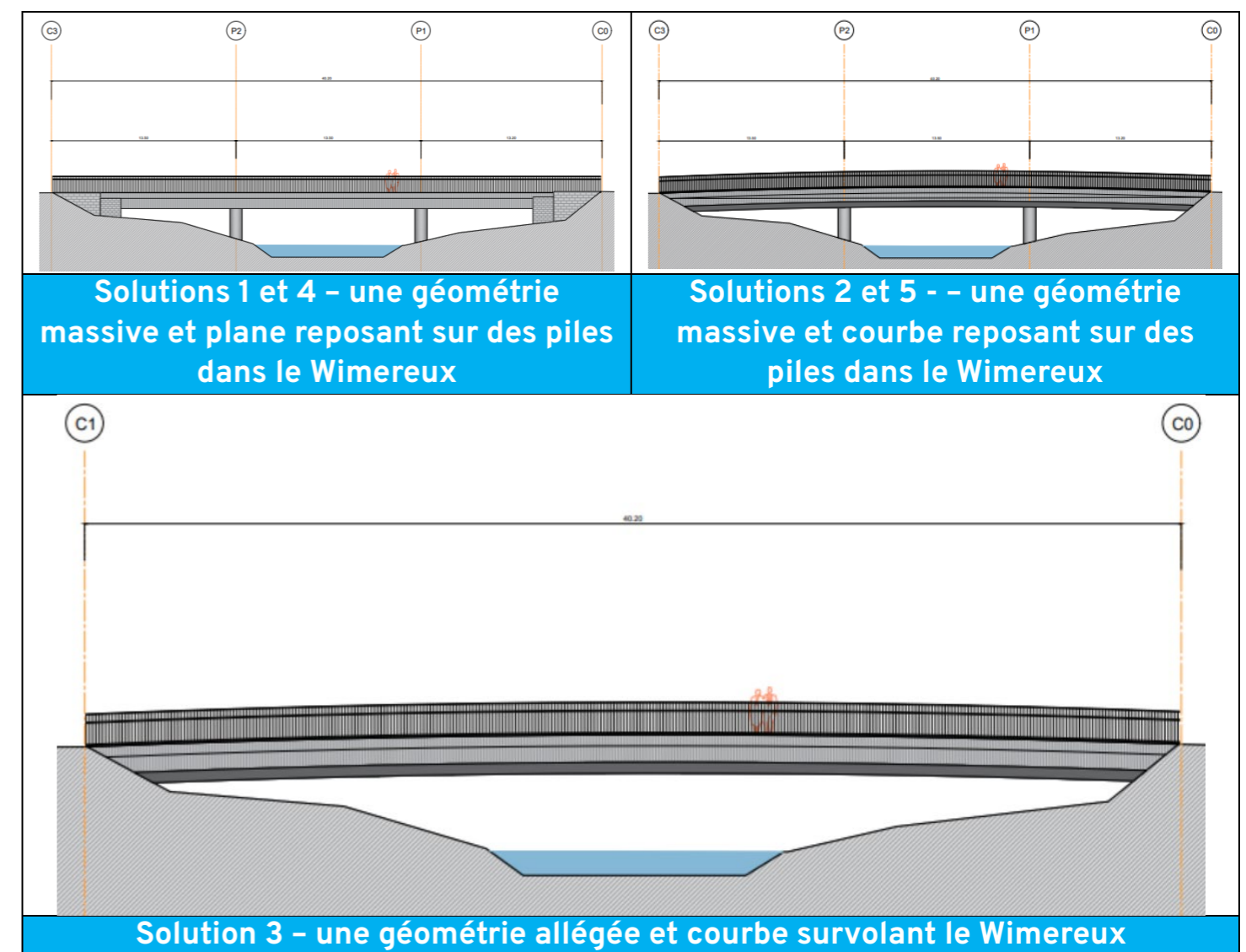
L'élaboration de l'actuel projet est en fait la résultante d'un processus itératif de réflexion pour lequel 5 scénarios d'aménagement étaient initialement étudiés.

Ces 5 scénarios tenaient compte des hypothèses d'aménagement suivantes :

- 1) Réhabilitation du pont existant
- 2) Création d'un nouveau pont en conservant les piles dans le lit mineur
- 3) Création d'un nouveau pont sans réutilisation des piles existantes

Compte tenu des connaissances géotechniques partielles sur l'état des fondations actuelles de l'ouvrage, de l'impossibilité de statuer précisément sur les capacités techniques à les restaurer, et de considérations environnementales et paysagères, le porteur de projet a opté en faveur d'une reconstruction totale du pont sur la base d'une solution (scénario 3) en survol du Wimereux permettant de supprimer les piles intermédiaires. Cette solution offre l'opportunité de redessiner l'ouvrage en affinant sa silhouette et permet également de libérer le lit du Wimereux des anciennes piles.

Figure 9 : Illustration des principes géométriques des scénarii étudiés. Source : Groupement de MOE.



## 4. Synthèse des enjeux environnementaux

Le tableau de synthèse, ci-après, reprend chacune des grandes thématiques abordées dans l'état initial de la notice d'incidences et indique le niveau d'intensité de chaque enjeu selon le classement suivant :

- Un niveau **faible** qui nécessite la mise en place de mesures de gestion courante ;
- Un niveau **modéré** qui est compatible avec le projet mais qui nécessite des mesures spécifiques ;
- Un niveau **fort** qui impose des autorisations administratives et/ou le respect de réglementations spécifiques ainsi que la mise en œuvre de mesures spécifiques.

**Figure 10 : Synthèse des enjeux identifiés au niveau du pont Napoléon d'un point de vue de la Loi sur l'Eau.**

Thématique	Caractéristiques notables du site	Niveau d'enjeu
<b>Relief</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Terrain établi entre 5 et 6 mNGF en raison de sa proximité immédiate avec l'estuaire de la Manche dans le lit mineur du Wimereux</li> </ul>	<b>Faible</b>
<b>Sols &amp; sous-sols</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sols naturels constitués de sables (dunes et cordons littoraux) et d'alluvions (lit du Wimereux)</li> <li>• Substitution des sols naturels par des remblais anthropiques dans les espaces urbains périphériques pour permettre les constructions</li> </ul>	<b>Faible</b>
<b>Eau superficielle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Masses d'eau directement concernées par le projet : le Wimereux et la masse d'eau côtière de la Slack à la Warenne</li> <li>• État dégradé (moyen à médiocre) des masses d'eau superficielles</li> <li>• Gestion des eaux pluviales via réseaux séparatifs existants sur les quais avec rejet dans le Wimereux</li> </ul>	<b>Fort</b>
<b>Eau souterraine</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Masse d'eau directement concernée par le projet : la nappe des sables pissards (101AC01) associée aux formations sableuses du littoral</li> <li>• Circulations d'eau attendues peu profondes dans les sables et les alluvions du secteur autour de 3m/TN</li> <li>• Aquifère en bon état chimique et quantitatif, productif à partir de 5 m/TN</li> <li>• Aucun périmètre de captage AEP intercepté</li> </ul>	<b>Fort</b>
<b>Risques naturels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet en zone inondable par débordement du Wimereux et submersion marine =&gt; PPRI et PPRL applicables (Cf. cartes en page suivante)</li> <li>• Concerné par le risque de remontées de nappes aléa fort (Cf. carte en page suivante)</li> <li>• Concerné par le risque de retrait-gonflement des argiles, aléa faible</li> </ul>	<b>Fort</b>
<b>Milieux naturels et biodiversité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Concerné par le zonage d'une ZNIEFF de type 1, un PNR et un PNM</li> <li>• Site compris dans un réseau de continuités écologiques aquatiques relatives à la présence du Wimereux</li> <li>• Présence d'habitats naturels sensibles liés au caractère aquatique des berges (Cf. carte en page suivante)</li> <li>• Enjeux floristiques et faunistiques avérés (présence d'espèces floristiques inféodées rares, faune piscicole en migration ou avifaune)</li> <li>• Pas de suspicion de zones humides</li> </ul>	<b>Fort</b>
<b>Risques technologiques et sites et sols pollués</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucun réseau de transport de matière dangereuse ou risque industriel recensé à proximité du pont Napoléon</li> <li>• Aucune suspicion de pollution des milieux liée à la présence de sites relevant de la méthodologie nationale relative aux sites et sols pollués au droit ou à proximité du pont Napoléon</li> </ul>	<b>Faible</b>

Figure 11 : Aléas inondation par débordement de cours d'eau. Source : PPRL, 2018.

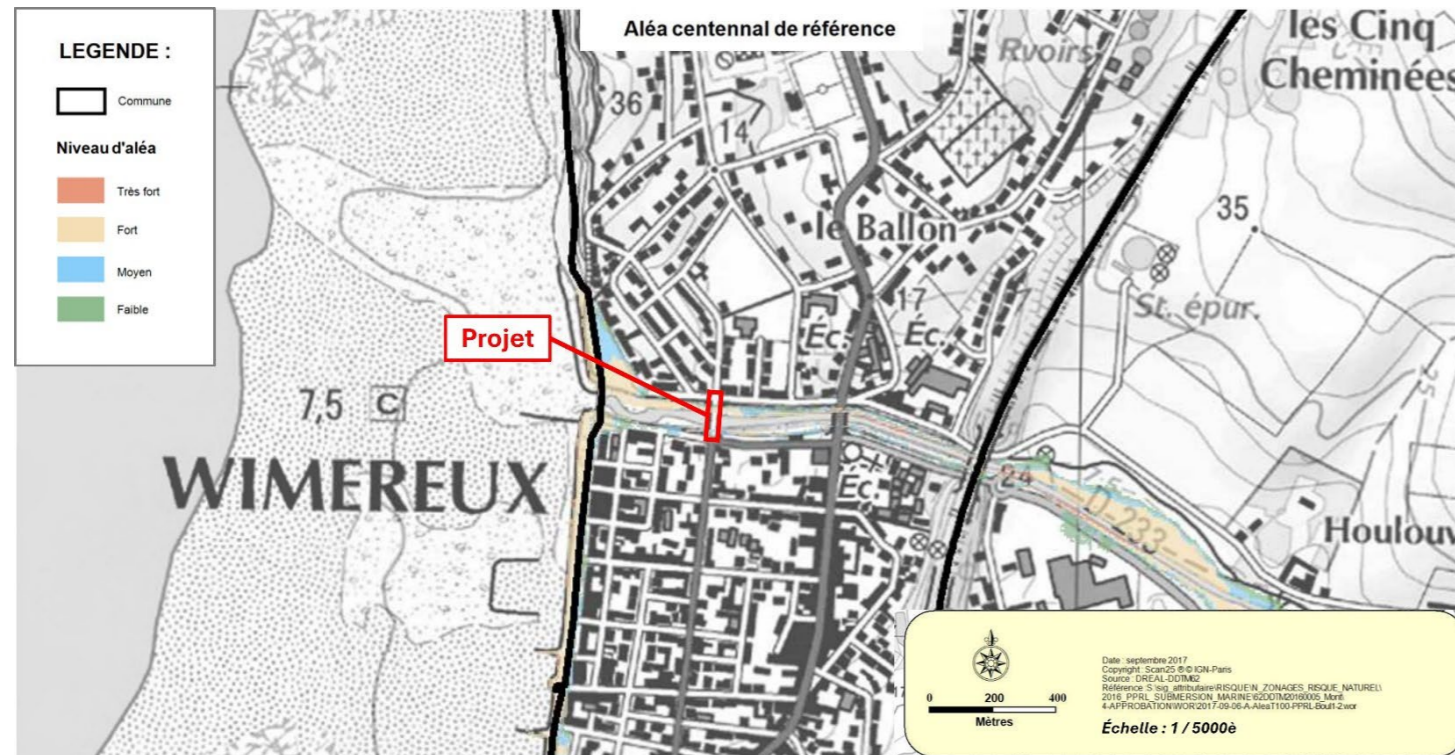


Figure 12 : Extrait du zonage réglementaire du PPRL. Source : PPRL du Boulonnais, 2018.

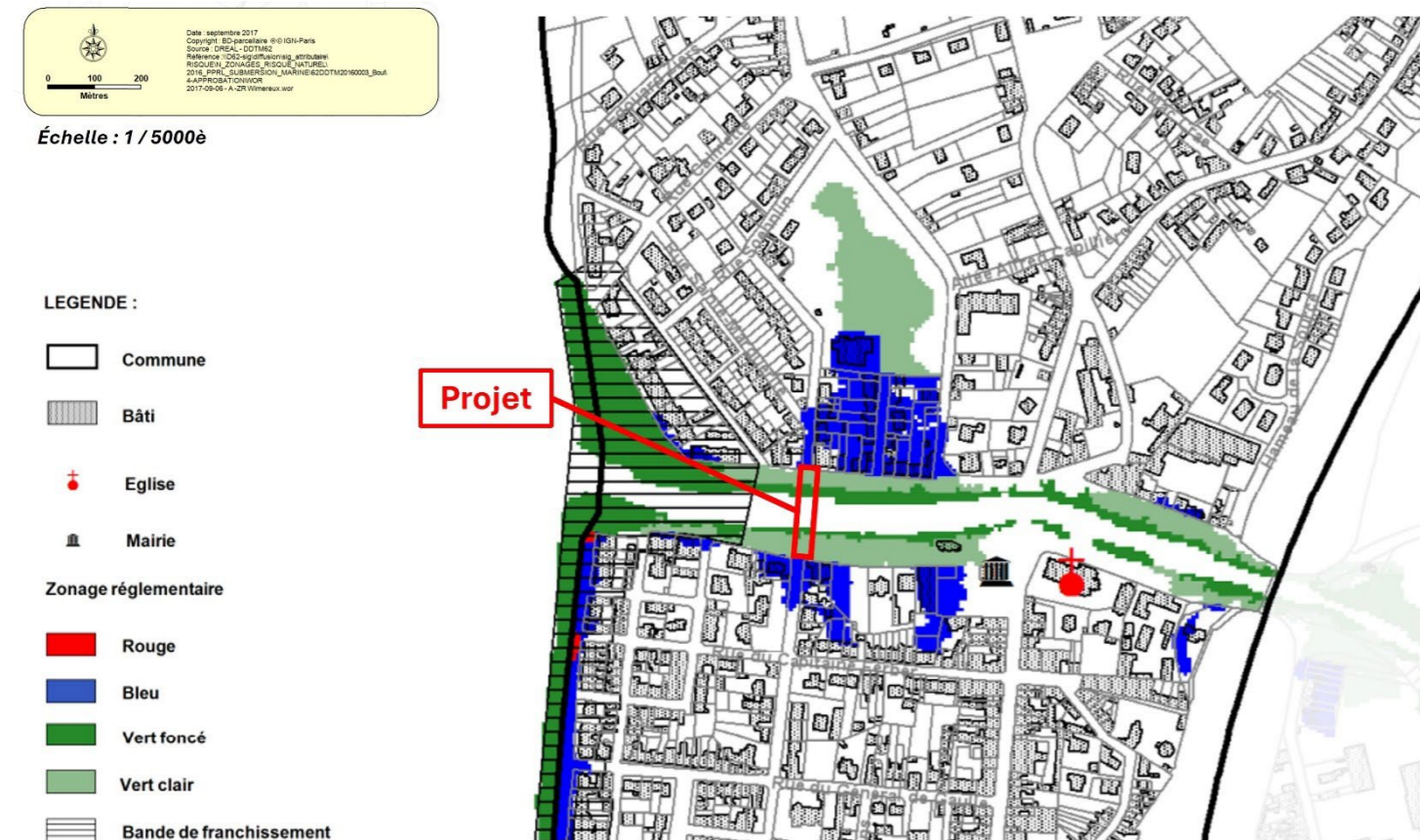


Figure 13 : Risque d'inondation par remontées de nappes. Source : BRGM

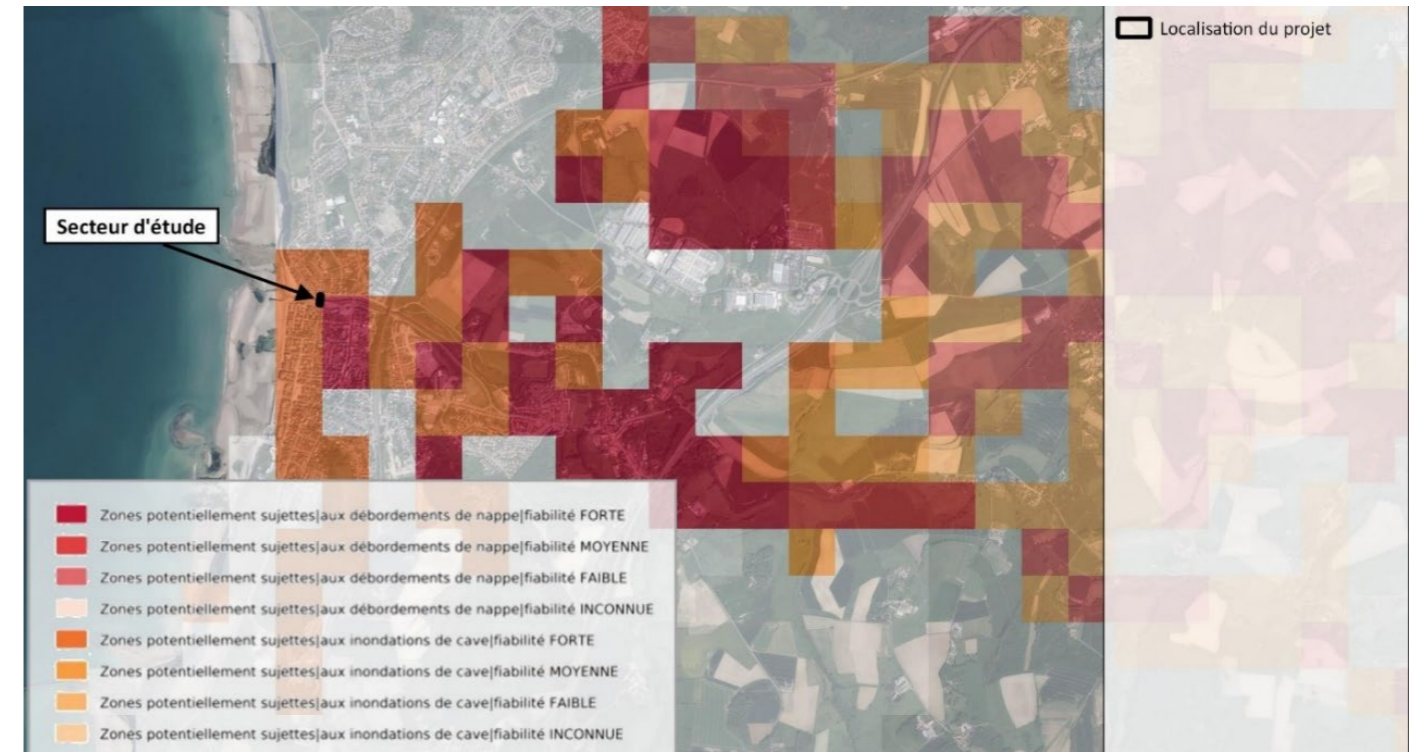


Figure 14 : représentation des enjeux écologiques. Source : Biotope, 2025.



## 5. Synthèse des incidences du projet

Les travaux nécessaires à la réalisation du nouveau pont pourraient être à l'origine d'effets sur l'environnement, d'ampleurs et de natures variables. Afin de prendre en compte les incidences potentielles négatives du projet, deux types de mesures sont retenues : les mesures d'évitement et les mesures de réduction ; elles visent à garantir un impact résiduel faible à nul.

Considérant la nature des travaux et du projet, aboutissant à une situation aménagée proche de la situation actuelle (reconstruction du pont en lieu et place de l'ancien et fonctionnalité équivalente), et les mesures retenues par la ville de Wimereux pour éviter et réduire les incidences négatives qui résultent essentiellement de la phase chantier, le projet aura une incidence faible à nulle sur l'environnement.

Tableau 1 : Incidences du projet et mesures ER préconisées par le porteur du projet.

Thématique	Temporalité	Incidences	Mesures ER	Impact résiduel
Relief, structure des sol et écoulements souterrains	Phase de travaux	Le projet prend place, à terme, sur les quais Hazebrouck et Alfred Giard ; il n'entraîne pas de modification du relief ou de la structure des sols et n'est pas de nature à modifier les écoulements souterrains. <b>IMPACT POTENTIEL FAIBLE A NUL</b>	Sans objet.	Impact faible à nul
	Situation aménagée		Sans objet.	
Qualité des milieux (sols, eaux souterraines et superficielles)	Phase de travaux	Les travaux peuvent être à l'origine d'une dégradation des milieux du fait notamment de l'émission de matériaux dans les eaux superficielles (poussières, éléments de démolition, déchets, ...). Durant le chantier, il existe des risques de pollution accidentelle considérant les substances et engins employés et le caractère « sensible » de l'environnement (espace littorale). <b>IMPACT POTENTIEL NEGATIF D'INTENSITE MODEREE A FORTE</b>	Les installations de chantier seront implantées sur les quais (aire imperméabilisée) et feront l'objet d'une gestion rigoureuse (propreté, stationnement des engins, gestion des déchets, sécurisation des substances dangereuses, gestion des eaux pluviales, ...). Les travaux seront essentiellement réalisés depuis les quais permettant de réduire les risques de dégradation des milieux. Les travaux à pied d'œuvre, depuis les berges, seront calés sur les marées (intervention limitée à marée basse). Le matériel remonté après intervention. Des dispositifs de protection seront mis en place sous le pont (bâche, filet, ...) durant les phases de démolition et de construction pour éviter les rejets dans le Wimereux. Un barrage flottant viendra compléter le dispositif précédent pour protéger le fleuve et l'estuaire. Les entreprises mettront en place des protocoles permettant de réduire les risques de pollution des milieux et de circonscrire rapidement une pollution accidentelle.	Impact faible à nul
	Situation aménagée	En situation aménagée, les risques de dégradation des milieux sont équivalents à la situation actuelle. Ils résultent essentiellement d'une situation accidentelle. <b>IMPACT POTENTIEL NEGATIF D'INTENSITE MODEREE A FORTE</b>	En cas d'accident, la ville mettra en œuvre un protocole d'intervention spécifique établi en relation avec les services de la sécurité civile.	Impact faible à nul

Thématique	Temporalité	Incidences	Mesures ER	Impact résiduel
Gestion des eaux pluviales et conditions d'écoulement du Wimereux et risques d'inondation	Phase de travaux	<p>Du point de vue fonctionnel, les installations de chantier sont implantées sur les quais et disposent de l'assainissement pluvial communal. Les interventions à pied d'œuvre, depuis les berges suivent une organisation adaptée visant à travailler à marée basse ; elles ne sont donc pas de nature à modifier les écoulements du Wimereux.</p> <p><b>IMPACT POTENTIEL FAIBLE A NUL</b></p>	<p>Un contrôle quotidien de la météo marine permettra de prévenir les risques liés à des situations dégradées durant la réalisation des travaux. En cas d'alerte inondation (crue du Wimereux ou submersion), toute disposition sera mise en œuvre pour sécuriser les installations de chantier, les engins, les stocks de matériaux, ... et ce de manière à garantir l'absence de risque pour les ouvriers, les riverains et les biens et équipements.</p> <p>Les eaux pluviales de la plateforme de chantier seront collectées et évacuées vers le réseau séparatif communal.</p> <p>Les travaux à pied d'œuvre, depuis les berges, seront calés sur les marées (intervention limitée à marée basse). Le matériel remonté après intervention. De cette manière, les travaux n'entraîneront pas de modification des écoulements du Wimereux.</p>	Impact faible à nul
	Situation aménagée	<p>Le projet repose sur des modalités de collecte et de gestion des eaux pluviales équivalentes à la situation actuelle, il n'est pas de nature à modifier le fonctionnement hydraulique.</p> <p><b>IMPACT POTENTIEL FAIBLE A NUL</b></p> <p>Concernant l'écoulement du Wimereux et les risques inondation, le projet entrainera la suppression des piles dans le lit du Wimereux assurant, de cette manière, une amélioration de la section courante sous ouvrage propice à une meilleure transparence hydraulique en situation normale et en période de crue.</p> <p><b>IMPACT POTENTIEL POSITIF</b></p>	<p>En situation aménagée, les eaux pluviales précipitées sur le pont seront collectées par un caniveau et évacuées vers le réseau séparatif public tel que c'est le cas actuellement.</p> <p>Le projet comprend une amélioration de la section hydraulique sous l'ouvrage d'art reconstruit qui correspond globalement à la largeur du canal avec un tirant d'eau proche de la côte Pleine Mer Vives Eaux (PMVE) réhaussée de 60 cm (rehausse du niveau marin en 2100), soit 5,218 mNGF. L'ouvrage est conçu en tenant compte des contraintes liées au milieu marin. En cas de situation critique, la commune de Wimereux fermera l'accès au pont Napoléon par arrêté municipal.</p>	Impact faible à positif
Habitats naturels et flore	Phase de travaux	<p>Le projet peut engendrer : une destruction ou dégradation physique des habitats naturels ou habitats d'espèces / une altération biochimique des milieux / la propagation accidentelle des individus des espèces exotiques envahissantes.</p> <p><b>IMPACT POTENTIEL NEGATIF D'INTENSITE MODEREE A FORTE</b></p>	<p>Un expert écologue effectuera des relevés durant l'été 2026, afin de repérer les stations sur et à proximité des travaux. Ces stations seront mises en sécurité par un balisage et un protocole de gestion sera rédigé à l'attention de l'entreprise (notamment en cas d'espèces exotiques invasives).</p>	Impact faible à nul
	Situation aménagée	<p>Aucun impact n'est à prévoir en situation aménagée.</p> <p><b>IMPACT POTENTIEL FAIBLE A NUL</b></p>	Sans objet.	Impact faible à nul
Faune	Phase de travaux	<p>Le projet peut engendrer : une destruction ou dégradation physique des habitats naturels ou habitats d'espèces / une altération biochimique des milieux / la perturbation, le dérangement de la faune.</p> <p><b>IMPACT POTENTIEL NEGATIF D'INTENSITE MODEREE A FORTE</b></p>	<p>Un expert écologue effectuera des relevés durant l'été 2026, afin de vérifier l'absence d'enjeu faunistique au droit de l'ouvrage (nid d'oiseau notamment). Le planning des travaux est adapté de manière à réduire les impacts sur la faune, notamment le dérangement mais aussi les destructions accidentelles. Cette mesure vise à éviter les interventions risquées pendant les phases sensibles du cycle des espèces afin d'éviter une mortalité d'individus. La transparence écologique du Wimereux pour la faune piscicole sera restaurée au plus tard au début du mois de novembre 2026.</p>	Impact faible à nul
	Situation aménagée	<p>En situation aménagée, le projet ne modifie pas la vulnérabilité des milieux naturels ou de la faune considérant une exploitation identique à l'actuelle.</p> <p><b>IMPACT POTENTIEL FAIBLE A NUL</b></p>	Sans objet.	Impact faible à nul

## 6. Compatibilité du projet avec les documents territoriaux

### 6.1. Compatibilité avec la directive européenne 2000/60/CE

Le projet de démolition-reconstruction du pont Napoléon est en accord avec la directive 2000/60/CE qui fixe un cadre à la protection des eaux intérieures de surface, des eaux de transition, des eaux côtières et des eaux souterraines.

Les mesures d'évitement et de réduction des impacts ont été établies afin de limiter les dégradations des écosystèmes.

### 6.2. Contribution à la réalisation des objectifs visés à l'article L.211-1 ainsi qu'aux objectifs de qualité des eaux prévus par l'article D.211-10 4.2.1

Ces textes régissent les règles visant une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et une amélioration des milieux aquatiques et associés.

Les mesures prévues permettent de limiter les dégradations des écosystèmes tout particulièrement en phase de travaux. Elles répondent, à ce titre, aux objectifs définis par le code de l'environnement.

### 6.3. Compatibilité avec le Document Stratégique de Façade Manche Est-mer du Nord

Compte tenu de sa localisation et de ses caractéristiques, ainsi que des mesures prévues pour éviter et réduire les impacts générés, notamment en phase chantier, le projet est compatible avec les orientations stratégiques du DSF et les objectifs environnementaux et socio-économiques associés.

### 6.4. Compatibilité avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)

L'opération de démolition-reconstruction du pont Napoléon est localisée dans le bassin Artois-Picardie. Il est plus particulièrement compris dans le district Escaut, Somme et côtiers Manche Mer du Nord Meuse (Partie Sambre)..

Le projet est compatible avec les objectifs du SDAGE qui le concernent plus spécifiquement, à savoir ceux visant à : Préserver et restaurer la fonctionnalité écologique des milieux aquatiques et des zones humides, à prendre en compte les enjeux inondation et à protéger le milieu marin.

### 6.5. Compatibilité avec le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Boulonnais

Le projet est compatible avec les dispositions prévues dans le SAGE du Boulonnais visant notamment les orientations stratégiques relatives à la protection des milieux, et à la gestion de l'espace et à la maîtrise des écoulements.

### 6.6. Compatibilité avec les Plans de Prévention des Risques

Le projet est compatible avec les plans de prévention des risques inondation qui autorisent les opérations de démolition reconstruction d'ouvrages.

### 6.7. Compatibilité avec le Plan Local d'Urbanisme

Le projet de démolition-reconstruction du pont Napoléon est compatible avec le règlement écrit et graphique du PLUi de la CA du Boulonnais.

## 7. Table des illustrations




Figure 1 : Localisation du projet au droit de la commune de Wimereux. Source : IGN. ....	5
Figure 2 : Localisation cadastrale du projet. Source : Cadastre.gouv.....	5
Figure 3 : Plan de masse du nouveau pont. Source : Groupement de MOE.....	7
Figure 4 : Coupe longitudinale. Source : Groupement de MOE.....	7
Figure 5 : Coupe transversale du nouveau pont. Source : Groupement de MOE..	7
Figure 6 : Vue depuis le quai Alfred Giard. Source : Groupement de MOE.....	8
Figure 7 : Vue depuis le quai Hazebrouck. Source : Groupement de MOE.....	8
Figure 8 : Vue vers le littoral. Source : Groupement de MOE. ....	8
Figure 9 : Illustration des principes géométriques des scénarii étudiés. Source : Groupement de MOE.....	9
Figure 10 : Synthèse des enjeux identifiés au niveau du pont Napoléon d'un point de vue de la Loi sur l'Eau.....	10
Figure 11 : Aléas inondation par débordement de cours d'eau. Source : PPRL, 2018.....	11
Figure 12 : Extrait du zonage réglementaire du PPRL. Source : PPRL du Boulonnais, 2018. ....	11
Figure 13 : Risque d'inondation par remontées de nappes. Source : BRGM .....	11
Figure 14 : représentation des enjeux écologiques. Source : Biotope, 2025. ....	11



## Références du dossier

N° Dossier INGETEC	13611
Maître d'ouvrage	Ville de Wimereux
Intitulé du projet	Démolition-reconstruction du Pont Napoléon
Nature du dossier	Dossier d'autorisation environnementale
Références du dossier	13611_PIECE 6B_RNT_DAE_Wimereux [VB].docx Version B du 17/09/2025 16 pages
Auteur	Nina BOUTAFA - Chargée d'études en Environnement
Responsable	Gaëtan LEVISTRE - Directeur de projet Environnement, Aménagement Durable et Transition Écologique

## Contactez INGETEC

	Gaëtan LEVISTRE - Directeur de projet Environnement, Aménagement Durable et Transition Écologique
	<a href="mailto:gaetanlevistre@ingetec.fr">gaetanlevistre@ingetec.fr</a>
	02.35.07.94.20

<b>INGETEC - SIÈGE SOCIAL</b> 67 RUE DAMESME 75013 PARIS	<b>AGENCE NORMANDIE</b> 135 ALLÉE PAUL LANGEVIN BP66 76233 BOIS-GUILLAUME CEDEX	<b>AGENCE NOUVELLE AQUITAINE</b> GALERIE COMMERCIALE LES GRANDS HOMMES 33001 BORDEAUX	<b>AGENCE AUVERGNE RHÔNE-ALPES</b> 3 RUE DE GENÈVE 69006 LYON	<b>AGENCE DE LA RÉUNION</b> 62 BOULEVARD DU CHAUDRON 97490 SAINT-DENIS	<b>AGENCE DE MAYOTTE</b> 18 RUE MARINDRINI 97600 MAMOUDZOU
--	---	--	---	---	--